

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 12 JUILLET 2024

DELIBERATION N°CD2024- 07/1/5 DOSSIER N°6420	CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE - SERVICE INTER-ÉTABLISSEMENTS CREUSOIS -
---	---

Étaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Catherine DEFEMME à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE COOPÉRATION
SANITAIRE - SERVICE INTER-ÉTABLISSEMENTS CREUSOIS -**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la délibération n° CD2016-12/1-11 du Conseil départemental du 16 décembre 2016 adoptant la convention initiale ;*

VU les délibérations n°CD2022-05/1/12 du Conseil départemental du 20 mai
décembre 2023 adoptant les avenants à la convention initiale ;

VU le rapport CD2024-07/1/5 de Madame la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à mettre fin à la convention initiale établie entre le Groupement de Coopération Sanitaire – Service Inter-établissements Creusois et le Département à la date du 31 juillet 2024 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération avec le Groupement de Coopération Sanitaire – Service Inter-établissements Creusois pour une prise d'effet à compter du 01 août 2024 ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour tous les actes à intervenir par la suite.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET